

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 27 janvier 2020 - Délibération n°01-  
Budget primitif 2020 – Débat d'orientation budgétaire



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 JANVIER 2020

L'an Deux Mil Vingt, le lundi 27 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 21 janvier Deux Mil Vingt, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN - M. BOYER - M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET – Mme SAUVAGE - M. BELOUAHCHI – Mme REZZOUG - M. BENOIST – Mme SALOMON - Mme LOBGEAIS – Mme TOURE - M. TOUBACHE - Mme DAILLY - M. GAMBIER - Mme SALMONA - M. NIDALHA - M. GODARD.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. KORDJANI représenté par M. Toubache – M. DENAIN représenté par M. capet - Mme MICHEL représentée par Mme Salmona – M. LABET représenté par Mme Nidalha

**ETAIENT EXCUSES** : Mme SATUK – Mme KHACHAB – Mme BOUKALLIT - M. TUIL – M. PUGET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Nidalha

\*\*\*

### 01 – BUDGET PRIMITIF 2020 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire remercie les élus, les habitants présents.

Il rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire, dans les deux mois, avant le vote du budget primitif qui aura lieu, en cette année d'élections municipales, en février. Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Le budget peut alors être voté jusqu'au 30 avril. La municipalité souhaite élaborer son budget de façon démocratique, d'où la date du 24 février.

Ce n'est évidemment pas une remise en cause du conseil municipal qui sera élu en mars puisque ce dernier aura la possibilité de faire d'autres choix par des décisions budgétaires modificatives.

Si le vote du budget avait été validé après ces élections, il aurait été difficile de mettre en œuvre l'ensemble des réunions de concertation dans le cadre de la préparation budgétaire (habitants, personnel municipal, associations).

A Montataire, le DOB permet de laisser la parole aux habitants et à toutes celles et ceux, qui d'une façon ou d'une autre interviennent dans la ville, afin de construire ensemble le budget.

Monsieur le Maire précise qu'une interruption de séance permettra aux personnes présentes dans le public de s'exprimer.

Monsieur le Maire explique que les orientations budgétaires présentées interviennent dans un contexte difficile, contraint et ce, pour toutes les collectivités territoriales.

L'Association des Maires de France désapprouve les mesures gouvernementales et s'inquiète du devenir de l'autonomie financière des collectivités territoriales, avec notamment la suppression d'impôts comme la taxe d'habitation qui dynamise la vie locale.

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 27 janvier 2020 - Délibération n°01-  
Budget primitif 2020 – Débat d'orientation budgétaire

Après cette introduction, Monsieur le Maire laisse la parole à madame Evelyne Blanquet, conseillère municipale déléguée au développement de la démocratie participative.

Madame Evelyne Blanquet remercie les habitants présents et présente les différentes formes de concertation (diaporama annexé) : 11 réunions de quartier (150 personnes), 13 rencontres avec les agents communaux (200 agents), les bénévoles associatifs.

Les priorités du quotidien ont été abordées (culture/sport, solidarité, environnement, urbanisme, le Vivre ensemble, l'éducation et la jeunesse) ainsi que des thèmes tels que la fiscalité locale, le nouveau programme de renouvellement urbain, le site de l'ancienne usine Goss ; l'environnement.

Lors de la rencontre avec les bénévoles des associations, le maintien des aides financières et des aides indirectes ont été évoqués.

Avec les agents municipaux, il a été débattu de la diminution des ressources des collectivités territoriales, les conditions de travail qui en découlent et de la réforme du statut de la fonction publique.

Monsieur le Maire remercie madame Blanquet pour son intervention et donne la parole à monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge des finances.

Monsieur Razack revient sur le contexte national financier difficile pour les collectivités territoriales depuis plusieurs années avec les 11 milliards de réduction des aides de l'Etat en 4 ans et la diminution constatée des concours financiers.

Un diaporama est présenté aux personnes présentes :

- Baisse vertigineuse de la DGF,
- L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- La fiscalité : non augmentation des taux en 2020,
- La « fausse » suppression de la taxe d'habitation,
- Les recettes de la taxe foncière bâtie,
- L'évolution des dépenses de personnel,
- La dette et le financement des investissements,
- Les principaux investissements.

A la fin de l'exposé, Monsieur le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance. Celle-ci est votée à l'unanimité.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes et plusieurs habitants ont pris la parole sur différents sujets :

- L'implication des habitants et notamment de la jeunesse dans la vie municipale,
- Le mouvement social actuel : la réforme des retraites et les gilets jaunes
- L'augmentation de la pauvreté, surtout chez les femmes,
- Le vivre ensemble, les atouts de la ville de Montataire,
- L'emprunt et la dette financière,
- La dette environnementale,
- La situation des hôpitaux publics,
- La sécurité,

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 27 janvier 2020 - Délibération n°01-  
Budget primitif 2020 – Débat d'orientation budgétaire

- La tranquillité publique et la baisse des effectifs d'agents de police,
- Le temps de travail des agents municipaux,
- L'emploi,
- La « fausse » suppression de la taxe d'habitation.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 19 heures 50 par Monsieur le Maire.

**Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2020 proposées par Monsieur le Maire.**



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Conseiller départemental,  
Jean-Pierre BOSINO